

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 21 mai 2002

Présents

M. David ABIKER, M. Frank BARON.

M. Antoine ASSERAF, M. Romuald DZOMO-NKONGO, M. Pascal HOUGRON, M. Anthony MESLE,
Melle Claire PIEROT.

Excusés

M. Nicolas DAHAN, M. Erhard FRIEDBERG, Mme Marie-Christine LABROUSSE, M. Gilles LE
CHATELIER, M. Christian LEQUESNE, M. James McCEARNEY.

M. Léonard GOURINAT (procuration à JB. DABEZIES), Melle Gwenaëlle PERRIER (procuration à A.
MESLE).

Assistaient à la séance

M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint
Mme Morgane LE BERRE	chargée de mission auprès du directeur adjoint
M. Xavier BRUNSCHVIG	directeur adjoint de la communication
M. Michel GARDETTE	chargé de mission à la direction scientifique
M. Guillaume CHASSANITE	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité
M. Corentin BICHET	président du Ciné-Club

*
* *
*

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Propositions pour la création d'une "Majeure Conflits et sécurité". | p. 2 |
| II. | Projet de majeure "Métiers du sport". | p. 5 |
| III. | Audition du Ciné-Club. | p. 8 |
| IV. | Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2002. | p. 12 |
| V. | Echanges d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 21 MAI 2002

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence d'Anthony Meslé.

I. PROPOSITIONS POUR LA CREATION D'UNE MAJEURE "CONFLITS ET SECURITE"

a) Exposé

Michel GARDETTE indique que le dossier remis aux membres de la Commission paritaire expose les raisons qui ont conduit à proposer cette majeure. Ces raisons tiennent à la fois aux profonds changements du contexte international (remodelage du système géopolitique, nouvelles formes de crises et de conflits, terrorisme international, etc.) et aux transformations internes de ces domaines d'activités (spécialisation, "judiciarisation", évolutions technologiques, etc.) le secteur de la défense et de la sécurité est aujourd'hui en pleine transformation. En outre, ces bouleversements sont tels qu'ils ont ouvert de vastes champs d'investigations pour l'enseignement et la recherche ainsi que des perspectives d'emplois non négligeables (notamment dans le secteur privé). C'est le constat de l'émergence de nouveaux enjeux et l'observation d'une demande sociale croissante encore largement insatisfaite, qui ont conduit la direction de l'IEP à envisager la création d'une majeure de spécialisation consacrée aux thèmes des conflits et de la sécurité. Cette majeure s'appuiera sur un capital d'enseignements et de recherche déjà tout à fait considérable à Sciences Po. Plusieurs enseignements d'options et de spécialisation consacrés à ces thèmes existent déjà. Un des grands laboratoires de recherche de Sciences Po, le CERI, consacre une grande partie de son activité scientifique à ces questions. Par ailleurs, des négociations ont été engagées avec l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, qui sera associée à cette majeure à travers un module pivot conçu conjointement par les deux institutions. Au-delà des enseignements, il y aura des échanges d'étudiants. Les étudiants de Sciences Po qui le souhaiteront pourront passer leur semestre hors les murs à Saint-Cyr et réciproquement. La structure de la majeure reposera sur des structures tout à fait comparables aux autres majeures. Elle comportera un module obligatoire, "Sécurité et défense", et sur des modules complémentaires : "International Peace and Conflict Resolution", "Régulation des conflits et sécurité", "Action humanitaire et droits de l'homme". La dernière obligation de cette majeure sera un stage ou un semestre d'études à l'ESM de Saint-Cyr. Le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte une description des modules.

b) Questions et observations

Antoine ASSERAF demande en quoi consistera le semestre d'études à Saint-Cyr.

Michel GARDETTE répond que les modalités détaillées de ce séjour d'études n'ont pas encore été fixées précisément avec les responsables de l'ESM de Saint-Cyr, mais que la carte des enseignements qui seront proposés dans le cadre de la scolarité réformée de cette école sera très riche et variée. On y trouvera des enseignements classiques, comme la stratégie, la géopolitique, etc. mais également toute une batterie d'enseignements "comportementaux" par

exemple sur les processus de décision en situation de risques. Ces enseignements peuvent très bien intéresser des étudiants de Sciences Po qui ne se destinent pas forcément à devenir des acteurs dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Antoine ASSERAF demande si les semestres de Saint-Cyr correspondent à ceux de Sciences Po et s'il sera possible de faire un séjour d'études à Saint-Cyr à l'automne.

Michel GARDETTE répond qu'à sa connaissance les calendriers de l'IEP et de l'ESM seront assez proches.

Guillaume PIKETTY ajoute qu'en régime de croisière, il n'y aura aucune difficulté à faire des séjours d'études pendant le semestre d'automne à la place du semestre de printemps. Mais pour la première année, puisque Saint-Cyr est en train de procéder à une réforme de très grande ampleur, le séjour d'études aura lieu pendant le semestre de printemps.

Anthony MESLE demande s'il serait possible d'avoir une liste des enseignements proposés à Saint-Cyr.

Michel GARDETTE répond qu'il n'est pas encore possible de diffuser le programme des études de l'ESM mis en place dans le cadre de la réforme.

Guillaume PIKETTY rappelle que la réforme des enseignements de Saint-Cyr commencera à être mise en œuvre à la rentrée de l'année universitaire 2002-2003.

Michel GARDETTE indique que les responsables des études à l'ESM de Saint-Cyr l'ont informé que le programme des enseignements sera définitivement établi en juin. Le programme officiel sera diffusé dès que Sciences Po l'aura reçu.

Romuald DZOMO-NKONGO a l'impression que les enseignements de cette majeure se limitent à l'aspect interétatique de la régulation des conflits. L'action humanitaire n'apparaît qu'en accompagnement, alors que certaines universités américaines préparent des acteurs non étatiques à la résolution des conflits. Il admet que le module "Action humanitaire et droits de l'homme" traitera en partie de ces nouveaux acteurs, mais demande si cette majeure n'aurait pas pu être davantage consacrée aux acteurs transnationaux.

Michel GARDETTE répond que cette dimension est présente dans le module "Action humanitaire et droits de l'homme", mais aussi dans le module "International Peace and Conflict Resolution".

Romuald DZOMO-NKONGO pense que le module "Sécurité et défense" risque de se limiter aux acteurs étatiques.

Michel GARDETTE répond que la description des enseignements figurant dans le document remis aux membres de la Commission paritaire est encore assez sommaire. Il ajoute qu'une description précise et détaillée de ce module sera mise à la disposition des étudiants dans le courant du mois de juin 2002 et qu'il pense que les craintes de M. Dzomo-Nkongo ne sont pas justifiées.

Antoine ASSERAF demande si cette majeure aura un lien avec le programme consacré aux Peace studies créé avec le Rotary Club.

Michel GARDETTE répond qu'un certain nombre de modules seront communs aux deux programmes.

Guillaume PIKETTY indique que par exemple, le module “action humanitaire et droits de l’homme” avait été créé dans le cadre du Centre Rotary de *Peace studies*.

Jean-Baptiste DABEZIES demande des précisions sur le module pivot élaboré par Sciences Po et Saint-Cyr.

Michel GARDETTE répond qu’il est encore en cours de discussion. Il sera articulé autour de deux grands axes thématiques : d’une part les enjeux contemporains de la défense et de la sécurité (droits des conflits, enjeux économiques de la sécurité et de la défense, processus décisionnel, etc.) et, d’autre part, la sociologie des appareils de défense et de sécurité.

Guillaume PIKETTY indique que les étudiants nouvellement admis en cycle du diplôme seront accueillis à Sciences Po du 26 au 28 juin. Pendant ces trois jours, les enseignements qu’ils pourront suivre à partir d’octobre leur seront présentés. Sciences Po disposera alors d’informations plus précises.

Romuald DZOMO-NKONGO demande si des étudiants suivant déjà certains modules qui seront intégrés dans la future majeure pourront intégrer cette majeure en cours de route.

Michel GARDETTE répond que ce sera possible. Un étudiant arrivant en octobre prochain au 3ème semestre du cycle du diplôme, et qui aura auparavant validé certains modules intégrés dans la nouvelle majeure, pourra suivre le module obligatoire “sécurité et défense”.

Anthony MESLE souligne que certains modules ne sont enseignés qu’au semestre de printemps ou d’automne, et pas toute l’année. Il demande s’il sera possible de doubler les modules.

Michel GARDETTE répond que c’est très difficile. Il souligne que les étudiants seront informés de la création de la majeure “conflits et sécurité” en juin et que les enseignements débiteront en octobre. Tous ceux qui sont susceptibles d’être intéressés par cette majeure doivent pouvoir s’organiser pour choisir les modules leur permettant de valider cette majeure. Le seul problème pourrait venir du stage. Il n’est pas question d’accorder à quelqu’un une spécialisation “conflits et sécurité” s’il n’a pas accompli son semestre hors les murs dans une structure en rapport avec cette spécialisation.

Guillaume PIKETTY ajoute que l’on s’efforcera d’adapter la réponse aux demandes des étudiants. Si on constate qu’un grand nombre d’étudiants sont intéressés par cette majeure, on pourra envisager de doubler les modules.

Romuald DZOMO-NKONGO pense que cette majeure est très attendue.

Michel GARDETTE est d’accord. Sciences Po avait déjà des spécialistes éminents des questions de sécurité et de défense ainsi que plusieurs enseignements centrés sur ces questions. Dans une certaine mesure, la création de cette majeure vient couronner un savoir-faire et une compétence déjà reconnus. Elle marque également une nouvelle étape dans l’engagement de Sciences Po dans ce domaine.

Anthony MESLE demande si certaines institutions du secteur de la défense et de la sécurité proposent des stages.

Michel GARDETTE répond que Sciences Po est d’ores et déjà en contact avec certaines entreprises de ce secteur (EADS, GIAT, etc.). Par ailleurs, Sciences Po pourra bénéficier de l’aide et du soutien actif des responsables de l’ESM de Saint-Cyr pour trouver des stages

dans un état-major, ou dans une administration, une entreprise ou une association, nationales ou internationales, fonctionnellement liées au ministère de la Défense.

Guillaume PIKETTY indique que Valeria Moreira sera la chargée de mission responsable de cette majeure en plus de celles dont elle a aujourd'hui la responsabilité.

II. PROJET DE MAJEURE “METIERS DU SPORT”

a) Exposé

Guillaume PIKETTY indique qu'un même principe s'applique à la création de toutes les majeures. A partir du moment où il existe des débouchés qui peuvent intéresser les diplômés, Sciences Po s'efforce de mettre en place la formation qui permettra à ces diplômés d'y répondre. Après des discussions avec d'anciens étudiants de Sciences Po, il est apparu que les métiers du sport, qui ne sont pas encore très présents en France, pourraient l'être de plus en plus, comme ils le sont dans d'autres pays. Il est donc nécessaire de se positionner très vite sur ce créneau.

Guillaume CHASSANITE présente le projet de majeure “métiers du sport”. En ce qui concerne le contexte de la création de cette majeure, il souligne que le sport est devenu un secteur stratégique avec un poids économique très important. On constate notamment que c'est le troisième poste dans la consommation des ménages, après les meubles et le bricolage. Le poids de l'industrie du sport est en augmentation constante, avec des taux de croissance annuels compris entre 4 et 6 % en France. Aux Etats-Unis, c'est la 11ème industrie la plus importante. En Espagne, le sport absorbe 50% du budget loisirs des ménages. C'est également un grand vecteur de communication. Aujourd'hui, un tiers des budgets publicitaires sont consommés dans le sport. On peut constater que le sport a un impact énorme, comme le montrent deux exemples. Le premier est celui de l'équipe cycliste Cofidis. Il y a trois ans, Cofidis avait un taux de notoriété de 2%. Mais avec seulement 30 millions de francs disponibles, il n'était pas possible de financer une campagne publicitaire suffisamment importante à l'échelle nationale. Cofidis a donc investi dans une équipe cycliste et a vu son taux de notoriété passer à 50% en deux ans, avec une bonne connaissance de la compagnie. Le deuxième exemple est la stratégie d'Orange, qui a investi massivement dans le sport et qui est présent aujourd'hui dans la voile, la formule 1, le tennis, le football et le rugby. Orange a modifié l'image et la façon de communiquer de la téléphonie mobile. Le sport a apporté un peu d'émotion à un produit technique. Les autres marques de téléphonie mobile ont suivi cet exemple. Le sport constitue donc un vecteur de communication intéressant, avec un bon retour sur investissement et sur clientèle, ainsi qu'un retour sur image, puisque le sport est associé à des valeurs positives comme le travail d'équipe, l'abnégation et le courage.

Mais le sport comporte également des aléas, qui le rendent difficile à appréhender pour ceux qui s'en occupent et suscitent quelques interrogations. On n'est jamais complètement sûr des résultats d'une campagne publicitaire. Lorsqu'on s'associe à un sport ou un événement sportif, on ne maîtrise pas tout. Par exemple, certaines entreprises qui ont investi dans la formule 1 le regrettent, puisque du fait de la domination écrasante de Ferrari, les audiences sont en chute libre. De même, le fait de s'associer à un sportif blessé ou non sélectionné est problématique. En outre, la distribution sociologique selon les sports et les pays est très éclatée et mouvante. Par exemple, pour le basket, la pyramide des âges était à peu près équilibrée. Avec le succès des compétitions de la NBA, aujourd'hui 80% des effectifs de la Fédération française de basket-ball ont moins de 25 ans pratiquent le basket. Par ailleurs, de nombreux acteurs sont présents dans le milieu du sport. Il s'agit par exemple du CIO, du tribunal arbitral du sport, de l'agence mondiale anti-dopage, des Etats, des collectivités locales, et des fédérations organisées très différemment d'un sport à l'autre. Enfin, le cadre réglementaire du sport s'internationalise et se complexifie, par exemple avec l'arrêt Bosman

au niveau européen, la loi Evin et la loi Alliot-Marie sur la sécurité dans les stades au niveau national.

Cette croissance et ces nouveaux enjeux font naître des besoins de compétences chez quatre types d'acteurs : les clubs et fédérations, les annonceurs, les médias, les agences spécialisées qui peuvent occuper différents rôles. Ces acteurs ont besoin de spécialistes de certains domaines qui ont une bonne vision des enjeux généraux du secteur. Par exemple, on a de plus en plus besoin d'avocats ou de juristes spécialisés en propriété intellectuelle. Il y a également un grand besoin de généralistes qui soient à l'intersection de tous les secteurs. Les clubs ont besoin de managers généraux qui soient capables de s'occuper des relations publiques, des contrats et de la logistique des voyages.

Aujourd'hui, les formations qui se trouvent sur le marché ne répondent pas à ces défis. Des professionnels du milieu du sport se plaignent d'une formation inadéquate des jeunes diplômés. Sciences Po peut répondre à cette demande en proposant une formation axée sur quatre types de compétences clés : les enjeux institutionnels, les questions juridiques, le marketing appliqué au sport et les outils de gestion. Ce dernier module existe déjà dans le cadre d'autres majeures. L'objectif du module de fondamentaux institutionnels est de situer les métiers du sport dans leur contexte. Ce module sera divisé en trois parties : les acteurs et les circuits de financement, la sociologie portant sur les pratiques et les récepteurs du sport, l'initiation à l'événementiel. Le module d'enjeux juridiques du sport, qui comporte 56 heures d'enseignement comme les autres modules, ne vise pas à former de brillants juristes, mais plutôt à sensibiliser les étudiants aux questions juridiques soulevées par le sport. Il s'articulera autour de quatre thèmes. Le premier, les ressources économiques du sport, abordera notamment la question des droits de diffusion des événements sportifs et les solutions apportées dans les différents pays. Le deuxième thème sera celui du sport et de la concurrence et traitera notamment du droit communautaire. Le troisième thème sera celui de la formation, de la protection et de la reconversion du sportif. Le quatrième sera celui des responsabilités pénales des organisateurs. Le module de marketing appliqué au sport vise à permettre aux étudiants d'acquérir les réflexes et les techniques spécifiques au marketing sportif. Trois cas seront proposés aux étudiants : un cas de négociation, un cas de campagne publicitaire et un cas marketing de fédération ou club sportif. Le document remis aux membres de la Commission paritaire comporte une présentation des différents modules de cette majeure et des conditions à remplir pour la valider.

b) Questions et observations

Antoine ASSERAF demande si le module de marketing appliqué au sport comportera un cours magistral ou seulement une conférence de méthode. Il demande si cette conférence sera organisée en blocs de quatre heures ou de deux fois deux heures.

Guillaume CHASSANITE répond qu'il s'agit uniquement d'une conférence de méthode. Lors d'une première séance, l'enseignant donnera des indications aux étudiants pour les aider à préparer leurs cas. Lors des séances suivantes, l'enseignant recevra individuellement chaque groupe d'étudiants pendant une heure pour faire le point avec eux. Les étudiants présenteront ensuite leur cas pendant une séance. La même organisation sera répétée pour les autres cas.

Guillaume PIKETTY précise qu'il s'agit de l'organisation idéale. Il faudra ensuite regarder la faisabilité de cette organisation, notamment compte tenu des disponibilités de salles. Mais ces conférences seront organisées de manière très pratique et interactive.

Antoine ASSERAF souligne que le document de présentation de la majeure métiers du sport insiste sur la dimension internationale. Il demande si on pourrait ajouter à cette majeure des enseignements de langue niveau 4 ou des options en langue étrangère.

Guillaume CHASSANITE croit savoir qu'il y a un enseignement optionnel en anglais sur le sport dans la société au XXème siècle.

Morgane Le BERRE précise qu'il n'est pas encore proposé. Il est en cours d'élaboration.

Antoine ASSERAF estime qu'il est important d'acquérir un vocabulaire anglais spécifique aux métiers du sport. Cela peut se faire en enseignement de langue niveau 4 ou dans le cadre d'une option.

Morgane Le BERRE répond que la direction réfléchira sur des enseignements de ce type pour l'année prochaine.

Guillaume PIKETTY indique à Antoine Asseraf qu'il est prêt à recueillir des propositions d'enseignements.

Claire PIEROT demande des précisions sur le type de métiers auxquels conduira la majeure métiers du sport.

Guillaume CHASSANITE répond qu'il peut s'agir de postes juridiques ou marketing dans les postes et les fédérations, ou de postes plus généraux. Par exemple, Sciences Po a déjà reçu une offre de stage à un poste de manager général. Des contacts ont été pris avec la directrice juridique d'Amaury sport, qui a besoin de juristes spécialisés en propriété intellectuelle. Sciences Po a également contacté des personnes qui s'occupent de la billetterie du Paris Saint-Germain ou une jeune diplômée qui fait de la communication sur un site internet. Les débouchés sont très variés.

Romuald DZOMO-NKONGO demande si des sportifs titulaires d'une licence et souhaitant suivre cette majeure pourraient le faire dans le cadre de la formation continue. D'anciens sportifs pourraient être intéressés par ce type de reconversion.

Guillaume PIKETTY répond qu'ils pourraient être candidats à la procédure d'admission en formation continue diplômante et, le cas échéant, suivre cette majeure. Les sportifs achèvent généralement leur carrière alors qu'ils sont encore jeunes. Ils pourraient ensuite venir à Sciences Po pour les deux années du cycle du diplôme. On peut considérer que ces anciens sportifs ont eu un métier et donc qu'ils ont été salariés pendant plus de 5 ans, ce qui leur permet de se présenter à la procédure d'admission des salariés.

Romuald DZOMO-NKONGO indique qu'il pensait également aux professeurs d'EPS, qui n'ont pas forcément un cursus leur permettant d'accéder à la formation de Sciences Po. Or la nouvelle majeure pourrait être très intéressante pour eux. Il demande à Guillaume Piketty s'il pense qu'ils auront les mêmes ouvertures que les autres étudiants.

Guillaume PIKETTY répond qu'il l'ignore. Ce qui est certain, c'est que si le règlement le permet, ils pourront se présenter à la procédure d'admission. Il faudra ensuite que cela corresponde à leurs capacités et / ou à leurs envies. Mais d'un point de vue réglementaire, cela ne présente aucun problème.

Antoine ASSERAF souhaite savoir pourquoi on n'a pas créé de module de stratégie et de communication de l'entreprise, plutôt que de faire du module outils de gestion un des

modules au choix. Il demande si la communication sera étudiée dans le cadre du module de marketing appliqué au sport.

Guillaume CHASSANITE répond que le module de marketing traitera aussi de communication. Le module d'outils de gestion a été ajouté pour les étudiants se destinant à une carrière de manager général, à la gestion d'un club ou d'une fédération. Il répond à un besoin spécifique.

Antoine ASSERAF pense que la création d'un module de stratégie et de communication d'entreprise serait un plus.

Guillaume PIKETTY souligne que les modules de la majeure métiers du sport ont été élaborés avec un certain nombre de professionnels, qui ont indiqué, chacun en fonction de sa spécialité, quels types de profils ils souhaiteraient recruter.

David ABIKER demande si cette majeure sera sponsorisée. Elle pourrait faire l'objet d'un partenariat avec une grande marque de sport ou un club. Ce domaine, à la différence d'autres majeures, se prêterait parfaitement à cela.

Guillaume PIKETTY répond que ce type de partenariat existe dans d'autres institutions et n'est pas inenvisageable dans le futur. Mais la priorité est clairement l'aspect pédagogique de cette majeure.

III. AUDITION DU CINE-CLUB

a) Exposé

Corentin BICHET indique qu'en 2001-2002, le Ciné-Club a organisé cinq manifestations en son nom propre et deux manifestations en partenariat avec d'autres associations. Les cinq manifestations ont été des projections en 16 mm accompagnées d'un débat ou d'une intervention. La projection de *Freaks* de Tod Browning en décembre a été suivie d'un débat avec une étudiante de la FEMIS. La projection du *Roi et l'oiseau*, toujours en décembre, a été accompagnée de la lecture de textes de Jacques Prévert. Celle du *Cuirassé Potemkine* a été l'occasion d'un débat sur le thème "politique et cinéma" avec Costa-Gavras, Jean-Marc Barr, Pascal Arnold et des enseignants de Sciences Po spécialistes du sujet. Pendant la Semaine des Arts, il y a eu une projection de courts-métrages de Buster Keaton et Charlie Chaplin dans le petit hall, avec un accompagnement musical au piano. Toujours dans le cadre de la Semaine des Arts, dont le thème était le rêve, *La Belle et la Bête* de Cocteau a été projetée. Par ailleurs, le Ciné-Club a organisé deux manifestations en partenariat. La première était la projection du documentaire *Maramures*, de Fabrizio Scapin, en partenariat avec l'association franco-italienne Convivio dans le cadre de la quinzaine du cinéma italien. Cette projection a été suivie d'une discussion avec le réalisateur et avec Catherine Duindin, qui travaille à l'Inalco. Enfin, le 25 avril, à la suite du premier tour des élections présidentielles, le Ciné-Club a projeté le documentaire *Histoire d'une droite extrême* dans le cadre de la journée d'action à Sciences Po contre le Front National. Une dernière manifestation devrait être organisée d'ici à la fin de l'année universitaire, puisque le Ciné-Club vient de recevoir la dernière tranche de la subvention de Sciences Po pour cette année. La fréquentation des projections est très variable, comme le montre le document sur la programmation du Ciné-Club. Les projections de *Freaks*, du *Roi et l'Oiseau* ont attiré une cinquantaine de spectateurs chacune, tout comme celle des courts-métrages burlesques, même si la fréquentation était plus difficile à évaluer dans ce dernier cas, la projection ayant eu lieu dans le petit hall. La projection du *Cuirassé Potemkine* et le débat qui a suivi ont été un véritable succès, puisque l'amphi Boutmy était presque comble. Les documentaires *Maramures* et *Histoire d'une droite extrême* ont eu une centaine de spectateurs chacun. L'échec commercial de l'année a

été la projection de *La Belle et la Bête*, qui n'a attiré que cinq spectateurs. La communication sur cette projection a été insuffisante et il est probable que l'année prochaine, le Ciné-Club organisera une seule manifestation pour la Semaine des Arts.

En ce qui concerne le bilan financier, une nouvelle convention entre la FNSP et le Ciné-Club est entrée en vigueur en janvier 2002. La subvention accordée par la FNSP a considérablement augmenté, puisqu'elle est passée de 5000 francs par an à 1500 euros, soit près du double, auxquels s'ajoutent 750 euros de crédits internes à Sciences Po qui peuvent ensuite être reversés sur le compte. Cette subvention représente la plus grande partie des ressources du Ciné-Club. Les adhésions de membres, qui sont une autre source de revenus, ont donné 137 euros en 2001-2002. Les deux premières séances du Ciné-Club ont été payantes et les revenus de la billetterie ont été de 91 euros. Les séances suivantes ont été gratuites, puisque la subvention du Ciné-club a augmenté et puisque la gratuité a un impact sur la fréquentation. Dans le document remis aux membres de la Commission paritaire, le montant des ressources du bar tenu par le Ciné-Club lors de la Nuit de Sciences Po n'est pas indiqué. Le président du Ciné-Club indique qu'il vient de le recevoir et que le bénéfice n'a été que de 12 euros. En ce qui concerne les dépenses, le montant de l'adhésion annuelle à la Fédération des Ciné-Clubs a été de 152 euros. La location de copies de films, qui a atteint un total de 940 euros, constitue la dépense la plus importante, la location d'une copie en 16 mm coûtant entre 120 et 300 euros. La rémunération du pianiste qui a joué lors de la Semaine des Arts a été de 305 euros. Les frais de communication et de reprographie ont atteint 73 euros. Les frais divers, qui ont été de 55 euros, sont essentiellement des achats de matériel, notamment pour la Semaine des Arts. Le solde au 2 mai 2002 était déficitaire, soit moins 45,58 euros, la deuxième partie de la subvention de la FNSP n'étant pas encore parvenue début mai. Le solde actuel est de + 700 euros environ, ce qui permettra d'organiser une dernière manifestation avant les vacances. L'action du Ciné-Club pour l'année écoulée s'est surtout tournée vers le cinéma classique. En effet, depuis que le Ciné-Club de Sciences Po ne dispose plus d'un projecteur 35 mm, le catalogue de titres disponibles s'est considérablement réduit.

b) Questions et observations

Antoine ASSERAF demande comment fonctionne le Ciné-Club.

Corentin BICHET répond que le Ciné-Club est une association loi 1901. Les décisions sont prises collectivement. L'adhésion coûtait 60 francs en début d'année et le Ciné-Club comporte actuellement 15 adhérents.

Antoine ASSERAF demande s'il faut être adhérent pour pouvoir prendre des décisions.

Corentin BICHET répond par l'affirmative.

Antoine ASSERAF souligne que depuis que la subvention de la FNSP a augmenté, les séances du Ciné-Club sont gratuites. Il demande quels sont maintenant les avantages d'une adhésion, en dehors du droit de prendre des décisions au Ciné-Club.

Corentin BICHET répond que l'adhésion permettait d'accéder aux projections à moindre coût, ce qui ne sera plus le cas à l'avenir. Un problème va donc se poser. Mais il est souhaitable de pouvoir différencier les membres actifs et les spectateurs occasionnels.

Romuald DZOMO-NKONGO fait remarquer que des étudiants venant de pays du Sud peuvent avoir accès à des films qui pourraient intéresser les étudiants de Sciences Po. Il demande quelle est la procédure pour faire projeter un film en collaboration avec le Ciné-Club.

Corentin BICHET répond que le Ciné-Club reçoit de nombreuses demandes d'associations pour projeter des films. En ce qui concerne la programmation, le Ciné-Club souhaite éviter de passer trop de documentaires. Il estime que le sens d'une association comme le Ciné-Club est de promouvoir le cinéma comme art et de faire vivre le patrimoine cinématographique. Il est donc davantage tourné vers la fiction et ne souhaite pas que les films projetés se réduisent à un rôle d'illustration de débats. L'administration de Sciences Po avait proposé au Ciné-club d'organiser une séance sur la chute du mur de Berlin et la fin des régimes communistes. Mais le Ciné-Club ne souhaite pas projeter des films simplement pour accompagner des débats; Les films doivent être au centre de l'action du Ciné-Club. C'est ce qui l'a poussé à refuser certains projets. Par ailleurs, le Ciné-Club a un vrai problème de support technique. Les films en 16 mm sont en voie de disparition et le catalogue est assez limité. La vidéo projetée sur grand écran est d'une qualité médiocre, surtout du point de vue des couleurs. Le DVD est un peu mieux sur grand écran, mais pas suffisamment. Enfin, des problèmes de négociation des droits d'auteur peuvent se poser. Il ne suffit pas de disposer d'une vidéo pour pouvoir la diffuser en public. Ce problème ne se pose pas pour les copies en 16 mm, puisqu'en ce qui concerne les Ciné-Clubs, il existe un statut juridique spécifique pour l'exploitation non commerciale des supports cinématographiques, qui sont en 35 mm. Ce statut n'existe pas pour la vidéo et les DVD, pour lesquels il faut soit négocier les droits avec le distributeur, ce qui est plus compliqué, soit se fournir dans le catalogue de l'organisme chargé de la diffusion des films en milieu scolaire.

Anthony MESLE demande depuis quand il n'y a plus de projecteur en 35 mm.

Corentin BICHET répond qu'il n'y a plus de projecteur depuis deux ans.

Anthony MESLE demande si cela est dû à une décision de la direction.

Xavier BRUNSCHVICG répond que l'année dernière, la direction a versé une subvention exceptionnelle au Ciné-Club, pour lui permettre d'acquérir un nouveau projecteur. Il s'étonne donc qu'il y ait des problèmes.

Corentin BICHET répond que le Ciné-Club n'a pu que racheter un projecteur 16 mm à la place du projecteur 35 mm qu'il avait auparavant. Les deux formats n'ont rien à voir. Le projecteur 35 mm était une énorme machine. Il est toujours dans le local derrière l'amphi Chapsal, mais un vidéo projecteur a été installé devant l'ancienne fenêtre de projection. Le 35 mm n'est donc plus utilisable. Or c'est le format standard de projection. Il y a de moins en moins de films disponibles en 16 mm, qui est un ancien format.

Antoine ASSERAF demande quel est l'écart de prix entre un projecteur 16 mm et un 35 mm.

Corentin BICHET répond qu'il ne connaît pas le prix du 35 mm, mais il sait qu'il est beaucoup plus cher.

Anthony MESLE lui demande si le projecteur 35 mm de Sciences Po est en état de marche.

Corentin BICHET répond qu'il n'a jamais réussi à le savoir. Il en a parlé à Gaëlle Coutant.

Guillaume PIKETTY répond que le projecteur 35 mm tombait régulièrement en panne. En outre, seuls certains appariteurs savaient le faire fonctionner. La fatigue du projecteur, la nécessité de revoir l'installation de l'amphi Chapsal et les problèmes liés aux 35 heures et aux heures supplémentaires des appariteurs se sont combinés et ont conduit à passer à un projecteur en 16 mm.

Corentin BICHET ajoute que la manipulation d'un appareil en 35 mm nécessite un diplôme de projectionniste. Ce n'est pas le cas du 16 mm, qui peut donc être mis en marche par un plus grand nombre de personnes.

Jean-Baptiste DABEZIES demande pourquoi la FNSP subventionne le Ciné-Club à hauteur de la quasi totalité de ses dépenses.

Xavier BRUNSCHVICG répond que l'augmentation de la subvention a été décidée l'année dernière, notamment en raison des investissements nécessaires au fonctionnement du Ciné-Club et pour faire face à l'augmentation du coût de location des copies et à certains problèmes de droits d'auteur. Mais il va de soi que les subventions n'ont pas vocation à se substituer au fonctionnement normal d'une association, qui doit reposer avant tout sur l'adhésion de ses membres. En tant qu'association, le Ciné-Club doit viser à avoir le maximum de membres possible. La billetterie devrait également procurer des revenus au Ciné-Club. Il ne faudrait pas que l'augmentation de la subvention, qui visait à permettre au Ciné-Club de développer ses manifestations, crée une situation où l'association n'aie plus de ressources propres.

Corentin BICHET souligne que le statut de Ciné-Club interdit en fait de faire payer les séances. Le Ciné-Club de Sciences Po l'a très longtemps fait et était donc en infraction complète avec le code de la Fédération des Ciné-Clubs. En ce qui concerne les adhésions, elles ne peuvent couvrir qu'une petite partie des dépenses du Ciné-Club, étant donné le coût des copies de films.

Xavier BRUNSCHVICG lui demande comment se financent les autres Ciné-Clubs.

Corentin BICHET répond qu'ils se financent de la même façon, par des subventions.

David ABIKER demande si les membres du Ciné-Club ne pourraient pas faire circuler un chapeau à la fin de chaque projection, en exposant leurs problèmes de financement. Une association musicale qu'il connaît bien ne fait pas payer ses entrées, mais a instauré une collecte de dons amicaux à la fin de chacune de ses concerts mensuels. Ses adhérents et les spectateurs sympathisants donnent volontiers à la fin.

Corentin BICHET souligne que la subvention de la FNSP peut paraître élevée, mais qu'il est intéressant pour Sciences Po d'avoir une association comme le Ciné-Club, qui a une activité tout au long de l'année et qui a invité des personnalités plutôt prestigieuses. Mais il suppose que la collecte de dons est possible.

Antoine ASSERAF fait remarquer que le fait de suggérer un don à l'entrée permet de contourner la règle de la gratuité des projections. D'autres associations le font. Cela permettrait de garder une partie de la subvention pour le matériel.

Anthony MESLE pense que cela peut apporter un plus, mais que ces dons n'ont aucune vocation à se substituer au système de subventions, qui est seul à même d'assurer une programmation exigeante et des manifestations qui ont du succès.

Antoine ASSERAF pense que si le Ciné-Club baissait le montant de l'adhésion, il aurait peut-être plus de membres.

David ABIKER souligne que la quête qu'il a suggérée n'a pas vocation à se substituer aux subventions, mais à créer un réflexe chez les visiteurs, chez les cinéphiles et chez les responsables de l'association, à bien signifier que ce travail de programmation et ces films ont une valeur. La subvention a véritablement un sens. Elle vise à maintenir une activité

ancienne. Mais quand on se trouve confronté à des ressources limitées, il n'est pas infamant d'imaginer des systèmes de soutien collectifs et conviviaux.

Anthony MESLE estime que la meilleure solution est de développer la politique d'adhésions, en rappelant aux spectateurs de chaque séance que cette adhésion est importante pour que le Ciné-Club vive.

Corentin BICHET est d'accord. Il souligne que le Ciné-Club a 15 adhérents, ce qui n'est pas si mal. Ils sont plus nombreux que l'année dernière. Il admet que le but est bien d'avoir le maximum d'adhérents.

c) Vote

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2002

Le procès-verbal est adopté.

V. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Anthony MESLE demande des précisions sur l'accident survenu dans les magasins de la bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume et sur les solutions apportées pour que cela ne se reproduise pas. Cet accident a causé des retards à la bibliothèque.

Guillaume PIKETTY indique que dans le cadre des travaux en cours au 30 rue Saint-Guillaume, il a été nécessaire d'évacuer une poussière blanche provenant d'un certain nombre de destructions. Un immense aspirateur a donc été installé au sous-sol de l'immeuble afin de récupérer cette poussière. Il s'agissait de savoir par où on évacuerait cette poussière. Les ouvriers ont repéré un trou dans une paroi et, supposant qu'elle communiquait avec l'extérieur, y ont branché les tuyaux. Mais cette paroi était celle qui sépare les locaux du 30 et les locaux du 27 au niveau du sous-sol. La poussière de plâtre récupérée par l'aspirateur a donc été propulsée dans les collections se trouvant dans cette partie de l'immeuble du 27. Ces ouvrages sont donc indisponibles jusqu'au nettoyage complet du sous-sol et des ouvrages, qui sera pris en charge par l'assureur. Guillaume Piketty a cru comprendre que les collections en question sont essentiellement des journaux reliés.

Claire PIEROT souligne qu'il y avait également des livres dans les collections touchées.

Guillaume PIKETTY indique que le nettoyage est en cours et que les ouvrages devraient être accessibles sous peu. Il se renseignera pour afficher les délais au guichet de prêt. Il n'a pas eu connaissance d'un autre incident qui expliquerait les problèmes à la bibliothèque, mais indique qu'il se renseignera.

Claire PIEROT fait remarquer que ce n'est qu'un incident de plus dans une longue liste. Elle rappelle que le monte-charge tombe en panne un jour sur trois.

Guillaume PIKETTY admet qu'il est souvent tombé en panne au début. Depuis, les choses se sont nettement améliorées. En tant qu'utilisateur régulier de la bibliothèque, il trouve que les choses fonctionnent relativement bien et que les délais sont globalement respectés. Il rappelle qu'il s'agit d'une solution transitoire. Il va voir s'il y a d'autres difficultés à la bibliothèque et quels sont les délais de remise en état du service normal.

Xavier BRUNSCHVICG annonce qu'un reportage sera fait sur les travaux en cours. Il est impossible de visiter le chantier pour des raisons de sécurité, mais Joëlle Muller et lui-même ont prévu de faire un petit reportage photographique qui sera mis en ligne, afin qu'on puisse réaliser l'ampleur des travaux. Il est inévitable que des travaux de cette importance entraînent de temps en temps des perturbations.

Claire PIEROT comprend cela. Mais elle souligne que les étudiants ont besoin d'avoir le meilleur accès possible aux ouvrages.

Antoine ASSERAF ajoute que la semaine précédente, alors qu'il préparait un exposé, il est allé trois fois à la bibliothèque. Entre les livres indisponibles et les livres empruntés, il a surtout perdu beaucoup de temps.

Guillaume PIKETTY fait remarquer qu'il arrive qu'entre le moment où on consulte la base de données et le moment où on commande un ouvrage, celui-ci ne soit plus disponible. Mais il admet que lorsque les difficultés s'accumulent, cela devient pénible, surtout en période de révisions.

Antoine ASSERAF s'interroge sur les étudiants étrangers arrivés en cycle du diplôme dans le cadre d'un accord d'échange et qui souhaitent poursuivre leur scolarité à Sciences Po. Il croit savoir qu'un jury se réunit pour décider de leur admission en 5ème année, mais pense que les critères de sélection sont très flous. On devrait informer plus clairement les étudiants intéressés, afin qu'ils sachent comment améliorer leurs chances s'ils veulent rester à Sciences Po.

Guillaume PIKETTY répond qu'il s'agit d'une situation assez complexe, qui se pose dans n'importe quelle université lorsqu'elle reçoit des étudiants pour des enseignements ponctuels, par exemple pour un semestre. La règle générale est que ces étudiants rejoignent Sciences Po dans le cadre d'accords d'échange ponctuels, suivent des modules qui ont leur place dans le cursus qu'ils poursuivent dans leur université d'origine, et n'ont pas vocation à rester à Sciences Po. Le cas échéant, quand ces étudiants ont bouclé leur cursus dans leur université d'origine, ils peuvent se présenter à l'admission en cycle du diplôme ou en 3ème cycle. Mais il est clair qu'un certain nombre d'entre eux, une fois qu'ils sont à Sciences Po, suivent non seulement les enseignements pour lesquels ils sont venus, mais aussi d'autres modules. Cela peut les conduire à souhaiter suivre une scolarité pleine. Les étudiants qui peuvent prétendre à cela étaient jusqu'à présent assez peu nombreux. Il semblerait qu'ils soient en nombre croissant. Dans ce cas de figure, la seule autorité qui peut décider de contrevenir à la règle générale est le jury de passage d'une année à l'autre. Ce jury apprécie le cursus antérieur des étudiants et le niveau de ce qu'ils ont fait à Sciences Po. C'est un traitement au cas par cas.

Antoine ASSERAF souligne qu'en 1er cycle, on a clarifié au maximum toutes les procédures d'admission des étudiants français et étrangers. Il demande si on peut faire de même en cycle du diplôme.

Guillaume PIKETTY répond par l'affirmative, à condition que ce soit possible. La règle actuelle est extrêmement claire : les étudiants venus en séjour d'études sont appelés à repartir dans leur université d'origine. Il est compliqué d'établir une règle à partir d'une multitude de cas individuels. Il est plus pertinent de traiter chaque cas de façon individuelle.

Antoine ASSERAF pense que l'on pourrait informer ces étudiants sur ce qu'on attend d'eux, par exemple dans le cadre du projet pédagogique.

Guillaume PIKETTY répond que ce projet pédagogique est l'un des arguments qu'ont fait valoir les rares étudiants qui ont souhaité rester à Sciences Po.

Antoine ASSERAF fait remarquer que le fait que des étudiants en séjour d'études souhaitent rester est flatteur pour Sciences Po.

Guillaume PIKETTY est d'accord. Mais compte tenu de ce qu'est la sélection à l'entrée à Sciences Po, il ne s'agit pas de permettre à n'importe qui d'entrer n'importe comment, pour obtenir au bout du compte le diplôme de Sciences Po. Le jury est à même d'apprécier que les étudiants qui souhaitent rester ont le niveau requis.

Antoine ASSERAF rappelle que dans le cadre du CIEP, il faut atteindre un nombre minimal de crédits pour accéder à la 5ème année. Il demande si on ne peut pas imaginer quelque chose de similaire pour d'autres étudiants. Il juge que même dans le CIEP, les critères de passage, dont le nombre de crédits, ne sont pas suffisamment explicites.

Guillaume PIKETTY répond que dans le cas du CIEP, il faut 45 ou 50 crédits. Les choses sont très claires.

Antoine ASSERAF pense qu'elles le sont dans la réalité, mais que les étudiants ne comprennent pas toujours les règles lorsqu'ils se renseignent. En ce qui concerne les étudiants en séjour d'études, il suggère de fixer un niveau minimal de crédits en dessous duquel une demande ne sera même pas considérée. Au-delà de ce niveau, les candidatures seront toujours étudiées au cas par cas.

Guillaume PIKETTY répond qu'il est difficile d'établir une règle pour ces étudiants, parce que les cas diffèrent suivant les cursus. Si on envoie aujourd'hui un signal aux étudiants en séjour d'études, en leur indiquant que cette candidature est une possibilité, il risque d'y avoir trop de demandes, alors que dans 95% des cas, le jury n'acceptera pas leur demande. Pour les étudiants en séjour d'études, la règle est qu'ils ne sont pas censés rester à Sciences Po. A titre exceptionnel, le jury peut examiner certains cas et à titre encore plus exceptionnel, autoriser quelques étudiants à rester.

Antoine ASSERAF rappelle que des propositions avaient été faites pour l'amélioration et la diversification de l'offre à la cafétéria. Il demande où en sont les choses. Il demande quand sera achevée la signalisation dans les cafétérias, notamment pour indiquer l'adresse des autres restaurants universitaires.

Guillaume PIKETTY répond qu'il y a eu quelques difficultés s'agissant des propositions alimentaires. Les étudiants demandaient des salades et des soupes. Les salades ne posaient pas de problème, mais les responsables du CROUS ont estimé que le fait de proposer des soupes pouvait soulever certaines difficultés. Après avoir examiné la situation, le responsable du restaurant universitaire Mabillon, qui gère la cafétéria de Sciences Po, vient d'indiquer que les dernières difficultés concernant les soupes pourraient être levées. Les étudiants auront donc des soupes et des salades froides à la cafétéria dans un avenir proche. En ce qui concerne la signalétique des cafétérias, un léger retard a été pris.

Antoine ASSERAF indique que la signalétique non-fumeurs est apparue. Il est maintenant clair que la cafétéria du 27 est non-fumeurs.

Guillaume PIKETTY ajoute que la signalétique indiquant qu'il existe des restaurants universitaires non loin de Sciences Po sera affichée dans les deux cafétérias.

Antoine ASSERAF fait remarquer que l'administration a parfois des difficultés à communiquer sur les changements, notamment dans la politique de la scolarité. Par exemple, il y a eu plusieurs changements en ce qui concerne les langues étrangères, notamment la fin de l'obligation de prendre des options en langues et de la possibilité d'utiliser les options pour remplacer le cours de langue. Aujourd'hui, seul un enseignement de tronc commun peut remplacer un cours de langue étrangère. Très peu de gens en ont été informés. Des étudiants se sont inscrits en option en pensant que cela permettrait de remplacer l'enseignement de langue. En ce qui concerne le CIEP, le nombre de crédits requis a changé sans qu'une information suffisante soit donnée. Récemment, en ce qui concerne les formulaires d'examens finaux et de grands oraux, il y a eu très peu d'informations sur le lieu où on pouvait les retirer et sur la date limite pour les remplir. Ces questions sont très importantes pour les étudiants.

Guillaume PIKETTY répond que toutes ces informations figurent dans la *newsletter*, qui est consultable sur le site de Sciences Po. En ce qui concerne les options en langues, les informations ont été données à la rentrée et affichées sur les différents supports, papier et électronique. Manifestement, cela n'a pas été suffisamment vu. Il y aura donc une certaine souplesse cette année pour les étudiants qui ont choisi des options en langue à la place d'un enseignement de langue proprement dit. A partir de la rentrée prochaine, ce changement sera strictement appliqué.

Antoine ASSERAF demande ce qui est prévu pour améliorer l'information. Il sait que le courrier électronique connaît quelques problèmes à Sciences Po et que le système devrait être réformé cet été. On pourrait envoyer un mail à tous les étudiants à chaque fois qu'il y a des modifications dans les obligations de scolarité.

Guillaume PIKETTY ajoute que l'on peut afficher cette information de façon encore plus visible sur les différents écrans que voient les étudiants lorsqu'ils doivent s'inscrire.

Morgane Le BERRE indique qu'il est prévu d'être beaucoup plus explicite dans le parcours d'inscription pédagogique en ligne à la rentrée prochaine.

Anthony MESLE demande des informations sur le prix de la location des photocopieuses à Sciences Po, le chiffre d'affaires et la marge bénéficiaire par étudiant.

Guillaume PIKETTY répond que logiquement, ces chiffres sont communicables au Conseil d'Administration de la FNSP, puisqu'ils participent de l'élaboration du budget et de l'examen des comptes. Il se renseignera sur le détail de ces chiffres.

Antoine ASSERAF souhaite revenir sur les formulaires à remplir pour les épreuves du diplôme et pour le grand oral. Il demande si cela est pris en compte dans le parcours d'inscription en ligne. Il pense que de nombreux étudiants sont passés à côté de l'information.

Guillaume PIKETTY souligne qu'il est de la responsabilité de chaque étudiant de se renseigner sur les examens qu'il va passer. On peut améliorer l'information, mais on ne peut pas tout faire à la place des étudiants.

Antoine ASSERAF fait remarquer que les heures d'ouverture du secrétariat pédagogique sont très variables. Les informations les plus importantes pourraient être affichées ailleurs que dans cet espace réduit et faire l'objet d'un e-mail.

Guillaume PIKETTY promet de faire des efforts de visibilité, à condition que les élus étudiants rappellent à leurs camarades qu'il est de leur responsabilité d'être vigilants sur ce type d'informations.

Morgane Le BERRE rappelle que l'administration n'a pas été avare d'informations. Elle a notamment relancé les étudiants sur le retour des questionnaires.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute qu'il est d'accord sur le fait que l'information doit apparaître davantage. L'année prochaine, les adresses électroniques de tous les étudiants fonctionneront correctement. L'administration pourra de nouveau envoyer des informations ponctuelles comme elle le faisait auparavant. Les informations les plus importantes seront mises en avant.

Frank BARON fait remarquer que trop d'information peut tuer l'information. Il prépare actuellement des étudiants au concours des Assemblées. On a annoncé il y a deux mois qu'il y aurait un concours l'année prochaine. Il a constaté que ses étudiants l'ignoraient, alors que cette information est en ligne sur le site de Sciences Po. Lorsque les gens attendent qu'on les informe, ils ne vont pas à la pêche aux informations et ratent les informations les plus cruciales.

David ABIKER est plutôt surpris. Il a quitté l'Institut à une époque charnière, où les étudiants disaient vouloir être acteurs de leurs cursus. La réforme des scolarités est allée dans ce sens. Mais il constate qu'on n'arrive pas à résoudre la contradiction entre la volonté revendiquée d'autonomie des étudiants et un certain reliquat d'assistanat qui consiste à attendre que les informations nécessaires arrivent sans effort. Il considère qu'à partir du moment où on a donné aux étudiants la liberté leur permettant de construire leur parcours pédagogique, ils doivent faire un minimum d'efforts d'information. Il n'est pas si difficile de se déplacer au secrétariat pédagogique.

Antoine ASSERAF répond qu'il y a tellement de règles différentes que s'il doit passer son temps à chercher toutes les informations possibles et vérifier régulièrement si elles changent, il ne lui restera plus beaucoup de temps pour étudier et mener ses activités associatives et syndicales. Il souhaite simplement que l'administration mette en avant les décisions les plus importantes et souligne que personne n'a remis en cause le changement de politique concernant les options en langues.

Anthony MESLE indique que les élections au BDE ont été annulées, parce que deux étudiants qui n'étaient pas adhérents ont participé au vote. La direction de Sciences Po a donc décidé de tenir de nouvelles élections. Il lui semble qu'une telle décision relevait de la compétence de la Commission paritaire ou de la sous-commission des libertés politiques et syndicales, cette dernière pouvant être saisie en cas d'urgence.

Guillaume PIKETTY est d'accord pour annuler le scrutin, réunir la sous-commission des libertés politiques et syndicales ou la Commission paritaire, et se conformer à sa décision.

Anthony MESLE souhaite simplement que la Commission paritaire réunie aujourd'hui prenne acte de cette décision et l'approuve. Il admet que l'annulation du scrutin et la tenue de nouvelles élections sont justifiées, mais estime que cette décision a été prise dans un mauvais esprit, sans tenir compte des instances compétentes.

Xavier BRUNSCHVICG pense que le BDE est assez autonome pour agir de la sorte. C'est le bureau actuel du BDE qui a contacté la direction et qui a proposé de refaire le scrutin. C'est ce bureau qui réorganise le scrutin, l'administration de Sciences Po se contentant de vérifier que les listes électorales ont bien été publiées et que le scrutin se déroule dans les règles. Les deux listes concurrentes sont d'accord avec cette procédure.

Guillaume PIKETTY indique que lors de la réunion entre le bureau actuel du BDE et la direction, il a sollicité les deux listes candidates. Il a constaté que tous souhaitaient qu'un nouveau scrutin soit organisé rapidement, en respectant les règles.

Anthony MESLE constate que la direction a été sollicitée sur un problème qui relève de la compétence de la Commission paritaire et qu'elle a décidé qu'elle pouvait se constituer en organe d'arbitrage. Or c'est la fonction de la sous-commission des libertés politiques et syndicales.

Guillaume PIKETTY répond qu'il la saisira la prochaine fois.

Anthony MESLE en prend acte.

Pascal HOUGRON souhaite aborder un problème concernant le 1er cycle de Nancy. Il rappelle que c'est un 1er cycle franco-allemand. Pour l'année en cours, les étudiants de 1ère année étaient à parité, à raison de 19 étudiants germanophones et 19 étudiants francophones. Mais 4 étudiants germanophones sont partis et 2 sont sur le point de le faire, soit un tiers des étudiants germanophones. Ces départs ne sont pas dus à un manque de qualité des enseignements. Mais lors de la promotion de Sciences Po à l'étranger et du recrutement des étudiants étrangers, on ne les prépare pas vraiment à ce qu'ils vont découvrir. Ces étudiants ne sont pas préparés aux enseignements, à la méthode de travail et à la charge de travail. Les étudiants germanophones qui sont partis se sont surtout plaints de celle-ci. Il demande si la direction compte agir pour éviter des départs aussi nombreux.

Guillaume PIKETTY répond que la direction cherchera à améliorer l'information sur ce qui se fait réellement en 1er cycle.

Jean-Baptiste DABEZIES demande si les étudiants de 3ème année du 1er cycle de Nancy, qui sont actuellement dans des pays germanophones, sont sollicités pour présenter le 1er cycle de Nancy.

Guillaume PIKETTY suppose que c'est le cas. Il indique qu'il le vérifiera.

La séance est levée à 20 h 04.